

LETTRE D'INFORMATION SUR LES RISQUES ET CRISES



INHESJ
INSTITUT NATIONAL
DES HAUTES ÉTUDES
DE LA SÉCURITÉ ET DE LA JUSTICE

LIREC

N° 17
OCTOBRE 2010

Sommaire

Actualité nationale

- Réponse de l'État et des opérateurs économiques face à une crue majeure de la Seine en Ile-de-France

Europe

- Perception du risque terroriste par la population

Actualité internationale

- La couverture assurantielle du risque terroriste
- Crises et action humanitaire
- Réduire la vulnérabilité aux catastrophes : l'enjeu des villes du futur

Recherche et Innovation

- Les applications spatiales intégrées : une réponse aux besoins des acteurs de terrain
- Un nouveau vaccin contre la maladie du charbon
- La recherche : moyen préventif de lutte anti-terroriste

Agenda

ZOOM DU MOIS

Le Centre interministériel
de crise

Événement du mois

L'état d'urgence a été décrété dans trois départements dans la région hongroise du Kolontar, à la suite de la rupture d'un réservoir de boue toxique, le 4 octobre dernier, dans un site de fabrication de bauxite d'aluminium situé à Ajka (165 km à l'ouest de Budapest). Plus d'un million de mètres cubes de coulée de boue s'est déversé sur plus de 40 km² conduisant à l'inondation de sept villages. Cette boue composée de métaux lourds, est un résidu extrêmement toxique et corrosif qui provoque de graves lésions et irritations. Cette catastrophe a donc nécessité l'intervention de personnels de secours équipés en tenue de protection. Cet accident industriel a provoqué à ce jour neuf morts et plus de 150 blessés, une personne étant toujours portée disparue. Au-delà du bilan humain, l'annonce de la crise écologique majeure inquiète. Cette inondation va probablement provoquer une stérilité des sols pendant une assez longue période. Les équipes de secours hongroises ont déversé des tonnes de plâtre dans la rivière Marcal en espérant limiter le degré d'acidité et le risque de contamination. Si le Danube était atteint de manière significative, la pollution pourrait s'étendre à la Croatie, la Serbie, la Bulgarie, la Roumanie et l'Ukraine. Près de 4000 personnes et trois cents machines ont été mobilisées pour permettre de construire une digue de protection aux abords du bassin de stockage. Les habitations dévastées par la boue rouge toxique ne pourront probablement pas être réintégrées avant plusieurs mois. Le ministère de l'Intérieur hongrois a mis en service un site internet en hongrois et en anglais diffusant les dernières informations sur la catastrophe: www.redsludge.bm.hu. En France, il n'existe qu'une installation de traitement de minerai de bauxite produisant des boues rouges, exploitée par la société Rio Tinto, à Gardanne dans les Bouches du Rhône. Afin de limiter les impacts environnementaux, les boues sont nettoyées et séchées puis envoyées par canalisation dans une fosse sous-marine à sept kilomètres des côtes dans les limites réglementaires. L'arrêté préfectoral impose un plan de réduction progressive par palier de 5 ans pour aboutir à « zéro » rejet fin 2015. Depuis 1995, un comité scientifique composé d'experts indépendants, surveille l'impact écologique des 250.000 tonnes de boues annuelles rejetées en mer ■

Réponse de l'État et des opérateurs économiques face à une crue majeure de la Seine en Ile-de-France

Cet article reprend les principaux éléments présentés lors du colloque du 4 octobre 2010 organisé à la préfecture de police de Paris.

L'exercice *En Seine 2010* organisé par la Zone de Défense et de Sécurité de Paris les 22 et 23 mars 2010 avait permis aux acteurs publics comme aux opérateurs privés d'évaluer les conséquences qu'entraînerait, en Ile-de-France, une crue de la Seine dans les domaines économique, sanitaire, sociaux, etc....

Le colloque du 4 octobre 2010 avait quant à lui pour objectif de présenter les enseignements tirés de cet exercice. Le but recherché était de diffuser parmi les acteurs institutionnels concernés un savoir-faire commun, partagé et maîtrisé pour pouvoir faire face à une telle catastrophe. Des obstacles à la mise en œuvre de ce projet ont néanmoins été mis en exergue. En effet, nombre de collectivités locales – dont certaines figurent parmi les plus menacées par une crue – n'ont toujours pas réalisé leur Plan communal de sauvegarde (PCS). De même certains opérateurs d'activités vitales ne disposent pas encore de Plan de continuité d'activité (PCA).

Quel constat ?

Une série de 11 enjeux a été dégagée. Ils ont donné lieu à la constitution de groupes de travail dont les premières conclusions seront rendues au début du mois de décembre :

- évacuation des immeubles de grande hauteur ;
- eau potable et électricité ;
- électricité et télécommunications ;
- évacuation des établissements de santé et des établissements médico-sociaux ;
- approvisionnement des particuliers (médicaments...);
- approvisionnements pétroliers ;
- cadre juridique pour gérer la crise ;
- transports publics et dispositif de substitution dans le cadre des PCA ;
- collecte des déchets de proximité ;
- évacuation des maisons d'arrêt (ministère de la justice) ;
- maintien de l'approvisionnement des produits de première nécessité (grande distribution).

L'axe d'efforts principal : les ressources énergétiques

En cas de crue, la priorité est de maintenir la continuité de l'approvisionnement en garantissant la pérennité des réseaux. Cela nécessite notamment de régler de manière concertée la permanence du réseau routier et celle des principaux réseaux d'énergie.

L'absence de mesures préventives concernant le réseau routier est palliée par la réalisation d'une cartographie des points de rupture du réseau en fonction du niveau de la montée des eaux. Cela doit permettre la définition d'itinéraires alternatifs pour l'acheminement des secours et des hydrocarbures. Des tempêtes comme Klaus et Katrina, ont montré la nécessité de disposer de ressources énergétiques suffisantes pour alimenter des groupes électrogènes en nombre suffisant pour faire face à la rupture des réseaux classiques. Sans approvisionnement routier en hydrocarbures, cette solution palliative ne pourrait être mise en œuvre efficacement. Cela est particulièrement vrai en région Île-de-France. Cette dernière est en situation de grande vulnérabilité énergétique puisqu'elle ne produit que très peu de ce qu'elle consomme et qu'elle est importatrice d'énergies à 95 %.

Contrairement au réseau gazier qui achemine directement le gaz au domicile des particuliers grâce à des infrastructures qui lui sont propres, les réserves d'hydrocarbure sont acheminées par la route vers les dépôts, et des dépôts jusqu'aux stations services, où viennent s'approvisionner les véhicules de secours. Ces derniers seront prioritaires afin de préserver la capacité d'intervention globale en cas de crue. Et ce d'autant plus que, tout ce qui perturbe la région aura vraisemblablement de nombreuses et importantes répercussions sur l'ensemble du territoire voire au-delà. L'interdépendance des réseaux entraîne une vulnérabilité systémique, ainsi, une rupture en électricité entraînera une rupture d'approvisionnement en eau potable, faute de capacité de traitement des eaux.

[Retour sommaire](#)



La solution, pour éviter de telles ruptures, consiste à effectuer des coupures préventives destinées à minimiser les délais de restauration de l'approvisionnement en électricité : une mise hors tension du réseau à titre préventif 24h avant la crue supposée, implique un délai de remise en route du réseau beaucoup plus long que dans le cas d'une mise hors tension préventive, décrétée 72h avant la survenue de la crue.

De tels arbitrages peuvent être difficiles à admettre pour les usagers. Ces mesures, pour être acceptées, doivent être impérativement accompagnées d'une pédagogie adaptée qui serait confiée aux opérateurs.

Parmi les évolutions futures figure tout particulièrement la mise en œuvre de l'ORSEC Retap Réseaux qui permettra de définir des modes d'action adaptés à chaque territoire.

Signalons également qu'un exercice réalisé par le Secrétariat général de la zone de défense de Paris, sera organisé les 17 et 18 novembre prochains. Il intégrera dans une simulation les contraintes du secteur bancaire. Cette initiative ne peut qu'être saluée quand l'on sait qu'environ un tiers du PIB français transite par la place parisienne ■



Perception du risque terroriste par la population

Un déficit de crédibilité

Les instituts de sondage se sont intéressés à la perception qu'avaient les citoyens de la communication gouvernementale sur la menace terroriste. Selon un sondage réalisé par l'institut BVA, les Français seraient relativement sereins. Seul 35% des sondés ont le sentiment que le risque d'attentat en France s'est renforcé depuis ces dernières semaines. Il est évident que les résultats de tels sondages sont à relativiser puisque d'autres études réalisées au même moment témoignent d'une prise au sérieux de la menace par les sondés (79% selon le sondage France Info-20 Minutes-Obea). Il apparaît néanmoins que la communication publique souffre d'un déficit de crédibilité, lié au soupçon d'exagération.

Un lancement de l'alerte concerté

Cette problématique n'est pas que française, l'Union Européenne est également soucieuse de la crédibilité des autorités face à une menace terroriste.

Le conseil Justice et Affaires intérieures de l'UE qui s'est tenu le 7 octobre dernier, a été l'occasion pour les ministres des pays membres de discuter de la meilleure manière de communiquer ce type d'information sans pour autant alarmer la population. L'équilibre n'est pas aisé à trouver, la menace étant perçue différemment d'un pays à un autre. Une meilleure collaboration ainsi qu'une meilleure anticipation semblent indispensables concernant la prérogative du signalement des alertes. Les alertes émises par les États-Unis pour les voyageurs américains en France, en Espagne, en Italie, en Allemagne et en Grande-Bretagne ont, en effet, renforcées la confusion dans la communication en interférant avec des éléments de langage différents pour les pays concernés, qui disposent chacun d'une mesure de l'alerte en fonction des critères qui lui sont propres. Toutefois, de manière à clarifier le discours des États membres, les 27 ont entamé un travail de concertation afin d'harmoniser les différents codes d'alerte terroriste déjà existants et d'aboutir à un langage commun pour définir la menace ■



La couverture assurantielle du risque terroriste

L'assurance offre des possibilités de protéger patrimoines, revenus et plus généralement l'activité économique dans le cas de survenance d'événements graves. En ce qui concerne les catastrophes naturelles, les modèles assurantiels permettent de les considérer comme des chocs sur le stock de capital. Un dispositif d'assurance privée (par exemple l'assurance ouragan ou inondation) couplé avec une garantie collective a permis jusqu'à présent de faire face à la plupart des sinistres majeurs. La survenance d'hyper catastrophes naturelles (type Katrina) mais également la survenance de menaces terroristes de grande ampleur ont conduit à une réflexion renouvelée, tant de la part des pouvoirs publics, que des assureurs afin de garantir autant que faire se peut un flux régulier de primes annuelles pour faire face à des paiements pour pertes rares mais potentiellement importants et difficiles à évaluer sur une base actuarielle (principalement catastrophes naturelles, risques financiers et risques terroristes).

C'est le risque terroriste qui, à ce jour, a fait l'objet de la réflexion la plus approfondie par les pouvoirs publics. Dans le contexte que nous connaissons de menace terroriste devant être réévaluée de manière permanente, il apparaît en effet opportun d'étudier sa prise en charge assurantielle. La complexité de ce risque le rend difficilement tarifiable du fait de son fort niveau d'incertitude et de par l'existence d'une masse de données confidentielles entourant toute menace terroriste. Une autre caractéristique propre à la couverture des risques liés au terrorisme fait que ces derniers sont inégalement répartis sur le territoire et donc sur les entreprises et les particuliers (une capitale économique sera plus exposée a priori qu'une zone rurale), ce qui rend difficile l'établissement d'un prix de couverture équitable.

Le risque terroriste, étant pour toutes ces raisons reconnu comme se situant à l'extrême limite de l'assurabilité des risques de catastrophes ponctuelles, a poussé les grands États industriels depuis le 11 septembre 2001, à mettre en œuvre une nouvelle doctrine de réassurance permettant d'assurer une continuité économique garante d'un certain niveau de vie.

Des pools de réassurance ont ainsi été créés en France, en Allemagne ou encore aux États-Unis selon des modèles divers.

- En France, le GAREAT (Gestion de l'assurance et de la réassurance contre les attentats) a été mis en place en janvier 2002. Il s'articule autour du principe de la co-réassurance

par un quadruple partage des risques. L'assurance contre les attentats terroristes est rendue obligatoire en France pour les entreprises, ce qui permet un fort taux de participation et de couverture. Les assureurs privés couvrent le risque dans une limite de 2 milliards d'euros. Au-delà, l'État prend en charge sans limite de couverture. Une des particularités du pool français réside dans sa prise en compte des attaques utilisant des armes de destruction massive de type chimiques, biologiques, radiologiques et nucléaires.

- En Allemagne, un partenariat public-privé a également été mis en place. Le mécanisme nommé Extremus, agit comme un assureur direct. Le secteur privé couvre le risque terroriste à hauteur de 2 milliards d'euros, puis le gouvernement allemand offre une garantie limitée à 8 milliards d'euros. Néanmoins, contrairement au système français, l'assurance pour couvrir le risque terroriste n'est pas obligatoire pour les entreprises. Le niveau de demande de couverture est donc extrêmement faible, ce qui s'explique notamment par l'absence de prise en charge des structures allemandes basées à l'international.

- Aux États-Unis, le Terrorism Risk Insurance Act (TRIA) de novembre 2002 a permis de créer un pool d'assurance destiné à couvrir les dommages causés par les attentats terroristes. Il a été reconduit jusqu'en décembre 2014, sous le nom de Terrorism Risk Insurance Program Reauthorization Act (TRIPRA). Il a également été établi sur un système de réassurance public-privée permettant au marché assurantiel de retrouver la stabilité en cas d'attentats de grande ampleur causant au moins 100 millions de dollars de pertes. Il repose sur une répartition des pertes entre les entreprises et le gouvernement fédéral. Cette solution avait pour objectif de solidifier et réduire les incertitudes du marché. Aujourd'hui, compte tenu des contraintes budgétaires, le gouvernement fédéral souhaite retirer sa participation. Pour l'instant ce retrait se heurte aux observations du secteur privé qui fait valoir que le marché ne dispose pas de l'intégralité des capitaux qui seraient nécessaires pour la couverture d'attentats de grande ampleur. Néanmoins la réduction de la participation fédérale constitue une donnée forte pour l'administration Obama. Le département du Trésor a fait connaître qu'à l'issue de l'application du dispositif TRIPRA en 2014, si aucun attentat terroriste significatif ne vient solliciter les fonds publics, le principe de cette répartition serait alors remis en cause pour laisser le marché comme seul intervenant pour la couverture de cet hyper-risque ■

Pour en savoir plus :
<http://www.extremus.org/>
<http://www.gareat.com/>

<http://www.ustreas.gov/offices/domestic-finance/financial-institution/terrorism-insurance/>

Crises et action humanitaire

Le CERIUM, Centre d'études et de recherches internationales de l'Université de Montréal, a annoncé le 4 octobre 2010 la création de l'Observatoire canadien sur les crises et l'action humanitaire - OCCAH.

Les crises concernées sont appréciées prioritairement sous l'angle OTAN. Les opérations suivies par le CERIUM correspondent prioritairement aux situations de crise menaçant la sécurité nationale ou internationale. Dans cette vision « *une crise peut-être de nature essentiellement politique, militaire ou humanitaire et être provoquée par des différends politiques ou un conflit armé, des incidents techniques ou des catastrophes naturelles* »¹. L'Observatoire sera plus particulièrement rattaché au Réseau pour les opérations de paix, créé en 2005 au sein du CERIUM².

L'Observatoire fonctionnera comme un think-tank en contribuant à la recherche et à la réflexion sur les crises et l'action humanitaires, en favorisant le dialogue et l'échange entre chercheurs, experts, praticiens, population et médias. Le CERIUM entend ainsi par cet outil renforcer son rôle de proposition dans l'élaboration des politiques internationales dans le domaine humanitaire.

Les hyper catastrophes naturelles sont un champ qui pourra bénéficier des capacités d'analyse de l'observatoire

(1) Manuel de l'OTAN. Chapitre 2 ; édition 2006, OTAN, division diplomatie publique. Les catastrophes naturelles entrent ainsi dans une autre catégorie que les crises définies à l'article 5 du traité de l'Atlantique Nord (opérations de défense collective d'un pays membre) L'OTAN a ainsi fourni en 2005 une assistance significative au Pakistan à la suite du tremblement de terre particulièrement violent d'octobre 2005 qui avait provoqué plusieurs dizaines milliers de victimes. L'Alliance est depuis également intervenue en Europe centrale à la suite de violentes inondations.

(2) Le ROP dispose d'un site Internet - www.operationspaix.net -, qui est une base de données très complète sur toutes les opérations de paix déployées dans le monde.

car ces événements provoquent toujours des désordres considérables pour les États. Les populations sont certes les premières touchées, mais les effets d'une hyper catastrophe peuvent se révéler désastreux pour les organisations. Les États constituent le stade ultime d'organisation pouvant être déstabilisée par des troubles sociaux, un effondrement économique ou sanitaire... De tels événements sont toujours révélateurs des faiblesses d'un pays et peuvent aller jusqu'à mettre en péril sa légitimité et /ou sa stabilité.

Le site internet de l'Observatoire sera en ligne très prochainement sur un site dédié : <http://www.occah.org/>

Contenu du site :

- Les opérations de paix **en cours**, **terminées** et **envisagées** (rapports, résolutions, documents, références bibliographiques, biographies, actualités).
- Les acteurs des opérations de paix, **organisations**, **États participants** et personnalités marquantes au travers de **biographies**.
- Un espace de réflexion avec un **lexique**, des **dossiers** d'actualités, des **chronologies** et une **banque d'experts**.

Pour en savoir plus : <http://www.cerium.ca/>

Réduire la vulnérabilité aux catastrophes : l'enjeu des villes du futur

Le rapport mondial des catastrophes, publié annuellement par la Fédération internationale de la Croix rouge et du Croissant rouge a ciblé cette année son étude sur le risque urbain. A l'échelle planétaire mais surtout dans les pays en développement, l'exode rural apparaît comme un facteur de développement. Les avantages de la vie en ville ont en effet été reconnus par la Banque mondiale car elle offre un énorme potentiel. Les villes semblent être les meilleurs endroits pour fonder une famille, pour accéder à l'éducation, aux soins et à l'emploi. L'espérance de vie y est également plus longue. La capacité de résilience des populations urbaines en phase de post catastrophe est par ailleurs toujours plus élevée que celles des communautés rurales. Toutefois le constat fait apparaître que l'indice d'exposition aux risques est

extrêmement élevé dans les grandes métropoles mondiales. La croissance soutenue des territoires urbains à travers le monde pose des problématiques communes à tous les États.



La vulnérabilité des villes aux catastrophes n'est pourtant pas inéluctable. Pour assurer le développement de leur commune sans accroître l'exposition aux risques, les gouvernants doivent s'inscrire dans une dynamique durable, intégrant la prévention polymorphe des catastrophes. Ainsi dans certaines grandes métropoles elle devra composer avec différentes contraintes : la densité, les transports, la consommation d'énergie, le patrimoine ou encore les perspectives économiques. Elle impose donc une planification sur le long terme de gestion de l'urbanisation.

Pour en savoir plus : <http://www.ifrc.org/publicat/wdr2010/index.asp>

[Retour sommaire](#)





Marie-Laure GERMAIN

Représentante « Ambassador Platform » du programme promotion des applications intégrées (IAP) de l'ESA pour les risques environnementaux dans la région Méditerranée.
Pôle de compétitivité/Prides Paca

ERHM

IAP Ambassador Platform for Environmental Risks & Hazards in the Mediterranean Region



Les applications spatiales intégrées : une réponse aux besoins des acteurs de terrain

Le Pôle Risques³ -pôle de compétitivité gestion des risques et vulnérabilité des territoires-, est devenu en juillet dernier « Ambassador Platform »⁴ pour les risques environnementaux en région Méditerranée dans le cadre du programme IAP⁵ (Integrated Application Promotion) de l'Agence Spatiale Européenne (ESA).

Le programme IAP

IAP est un nouveau programme de l'ESA ayant pour objectif la création de services pré-opérationnels, en étroite coopération avec les utilisateurs finaux et parties prenantes du service.

Le programme IAP soutient le développement de nouvelles applications utilisant une combinaison d'outils spatiaux (ex : satellites pour la navigation, la télécommunication, ou l'observation de la Terre) et conçues pour répondre aux besoins d'une communauté élargie d'utilisateurs.

« Encourager une plus large utilisation des capacités spatiales à travers le développement de services pré-opérationnels, en partenariat étroit avec les utilisateurs finaux ».

Pour répondre fidèlement à ces besoins, les utilisateurs ont une place centrale dans la conduite des activités IAP. Aussi le programme met l'accent sur une étroite collaboration avec les communautés d'utilisateurs afin de collecter leurs exigences et besoins opérationnels. Le programme IAP vise également à fédérer la demande afin d'obtenir la masse critique permettant des services rentables et durables.

Dans l'objectif d'étendre ses contacts avec les utilisateurs, l'IAP a établi un réseau européen d'antennes locales (« Ambassador Platforms »). Leurs objectifs sont les suivants :

- informer les utilisateurs et partenaires sur les opportunités du programme IAP ;

- collecter les besoins utilisateurs et encourager les partenaires à s'investir dans les activités IAP ;
- favoriser la création de services durables.

Disposant de compétence sur les risques naturels dans la région Méditerranéenne, le Pôle Risques est devenu « Ambassador Platform for Environmental risks and hazards in Mediterranean Region » (ERHM). À ce titre il joue un rôle clé pour établir les partenariats entre IAP et utilisateurs finaux, indispensables à l'émergence de services durables.

La plateforme EHRM

La plateforme *Environmental Risks and Hazards in the Mediterranean region* (EHRM, risques environnementaux dans la région Méditerranéenne)⁶ est chargée d'informer les utilisateurs potentiels sur l'intérêt des applications spatiales pour améliorer leurs activités opérationnelles. Elle a également vocation, avant tout, à récolter leurs besoins et les encourager à établir des partenariats avec IAP, afin de mettre en place une offre adaptée de services pré-opérationnels.

Le portail Web ERHM

Un portail communautaire dédié, est à disposition des organisations actives dans le domaine de la gestion des risques environnementaux en région Méditerranée, et usagers potentiels de services spatiaux. Véritable outil de

(3) <http://pole-risques.com> L'INHESJ est membre du pôle risques.

(4) <http://iap.esa.int/c/ERHM>

(5) <http://iap.esa.int>

(6) <http://iap.esa.int/c/ERHM/>



travail et de communication de «*l'Ambassador platform*» par ses partenaires, il donne un accès à une riche base documentaire, permet de rester informé sur les événements d'actualité, et d'échanger de la documentation. Enfin, c'est une plateforme de discussion avec les membres du réseau.

L'inscription sur le portail ERHM est possible en suivant ce lien : http://iap.esa.int/c/ERHM/How_to_register.html

Contact :

Marie-Laure GERMAIN

Représentante « *Ambassador Platform* »

du programme promotion des applications intégrées (IAP) de l'ESA pour les risques environnementaux dans la région Méditerranée.

Pôle de compétitivité / Prides Paca

455, promenade des anglais

06299 NICE, cedex 03

Tél: +33 (0) 4 93 21 71 27 / +33 (0) 6 25 31 63 16

Fax: +33 (0) 4 42 12 43 75

marielaure.germain@pole-risques.com

www.pole-risques.com

Un nouveau vaccin contre la maladie du charbon

La maladie du charbon ou « anthrax » est une maladie infectieuse aigüe due à une bactérie nommée *Bacillus anthracis*. Cette infection se décline sous trois formes cliniques : cutanée, gastro-intestinale et respiratoire. La pulvérisation de spores de charbon sous la forme d'un aérosol constitue le scénario d'attentat bioterroriste le plus plausible. L'inhalation de spore de charbon provoque une infection respiratoire qui constitue la forme la plus létale de la maladie (45 à 90 %). Le traitement préconisé nécessite l'administration d'antibiotiques sur une durée de 60 jours.

Financé par le gouvernement américain, le laboratoire Emergent BioSolutions (Rockville, Maryland) a ainsi développé un anticorps monoclonal, destiné à traiter cette forme d'infection. Il est actuellement en essai de phase 1 (phase permettant d'évaluer la tolérance et l'absence d'effets secondaires). Ce traitement n'est pas destiné à être administré à titre préventif mais délivré après l'exposition aux spores de charbon. L'avantage de cet anticorps monoclonal pourrait permettre une réduction de la prescription d'antibiotiques chez les personnes contaminées ■

La recherche : moyen préventif de lutte anti-terroriste

La lutte contre le terrorisme ne peut être efficace que si elle est appliquée de manière globale. Des améliorations peuvent être opérées selon l'Équipe spéciale de lutte contre le terrorisme de l'ONU. Priver les terroristes de leurs ressources financières et des matières premières pour prévenir les attentats doit constituer une priorité. À l'échelle internationale, des lacunes dans la prévention des attentats à caractère chimique et biologique ont été identifiées. En se basant sur un système identique à celui mis en place par l'AIEA pour lutter contre la prolifération des matières nucléaires et radioactives, il est aujourd'hui possible de développer le traçage des matériaux chimiques et biologiques. L'expansion de l'industrie de la biotechnologie ces dernières années place les décideurs politiques face à des défis délicats. Ces problématiques sont également soulevées au sein de l'Union européenne. Selon la commissaire européenne en charge des affaires

intérieures et de la justice, Cecilia Malmström, des programmes de recherche adaptés pourront leur venir en aide en s'intégrant dans une stratégie de limitation de la prolifération. Les programmes de recherche en matière de sécurité doivent donc être liés. La recherche constituerait en effet la clé de voûte pour lutter contre le terrorisme. En matière technologique, elle permettrait de faciliter la détection des matériaux. En matière sociale elle permettrait d'accroître la prévention à l'égard des processus sociaux négatifs par l'adoption d'indicateurs pour détecter et limiter la diffusion du terrorisme. Lors de la conférence sur la recherche pour la sécurité (SRC10) la Commission a précisé qu'elle finançait plus de 130 projets de recherche en sécurité à hauteur de plus de 500 millions d'euros, un peu plus du tiers des 1,4 milliards d'euros attribuées au thème sécurité pour les sept ans du Septième Programme Cadre de recherche et de développement technologique, le « FP7 » ■

Pour en savoir plus :
<http://ec.europa.eu/research/fp7/>

[Retour sommaire](#)



Le Centre interministériel de crise

Le Centre interministériel de crise a été ouvert à BEAUVAU en avril 2010.

*Cette structure est une réponse concrète aux préconisations
du Livre blanc sur la défense et la sécurité nationale.*

Une nouvelle structure qui s'inscrit la chaîne de gestion de crise

Fort du mandat politique donné par le Livre blanc et en s'appuyant sur les exemples que procure, à l'étranger, la mise en œuvre des stratégies de sécurité nationale, le ministère de l'intérieur a entrepris de façonner les outils lui permettant d'assumer des responsabilités interministérielles réaffirmées. Le choix a été fait de distinguer trois niveaux d'application des politiques de sécurité pour la gestion des crises : le niveau central, le niveau zonal et le niveau local. A chaque niveau de responsabilité et de compétence correspond un outil de gestion de crise chargé de l'animation et de la coordination des acteurs interministériels : au niveau local, c'est le centre des opérations départemental (COD), au niveau zonal le centre des opérations zonal (COZ), et au niveau central le centre interministériel Beauvau (CIC Beauvau).

Parce qu'il s'inscrit dans un contexte nouveau mais qui comporte des acteurs historiques de la gestion des crises, le développement du CIC Beauvau tient compte des précédents acquis tout en offrant des perspectives inédites. En théorie, il s'agit simplement de formater la gestion de

crise au niveau central sur le modèle intégré qui prévaut aux échelons zonaux et départementaux. Dans la pratique, le CIC Beauvau doit coordonner et s'articuler avec les centres de crise à vocation ministérielle (centre de crise du ministère des affaires étrangères et européennes, centre de planification et de conduite des opérations du ministère de la défense, ...) mais aussi avec les centres du ministère de l'intérieur.

Lorsqu'il sera activé sur décision du ministre de l'intérieur, il sera en liaison directe avec les autres centres opérationnels ministériels. Les échelons territoriaux, via les COZ, seront en liaison avec le COGIC (Centre opérationnel de gestion interministérielle des crises) pour consolidation de l'information, le COGIC assurant la cohérence et la manœuvre opérationnelle sur l'ensemble du territoire en s'appuyant sur la chaîne territoriale des préfets. En temps normal lorsque le CIC Beauvau ne sera pas activé, le COGIC conservera ces liaisons interministérielles.

Ses missions

Le Centre interministériel de crise Beauvau est articulé de façon à répondre aux différentes missions d'un centre de crise à vocation gouvernementale. Il comprend trois cellules : la cellule de décision, la cellule de situation et la cellule de communication.

- La cellule de décision associe sous la direction du ministre de l'intérieur ou de son représentant les représentants de chaque ministère impacté par la crise. Elle peut être réunie dans des formats de responsabilité différents, allant des HFD aux ministres eux-mêmes. Le CIC Décision décide des orientations opérationnelles de l'action gouvernementale et propose à l'échelon de conduite stratégique et politique de la crise, Président de la République ou Premier ministre appuyé par le SGDSN (Secrétariat général à la défense et à la sécurité nationale),



les options de conduite qui ressortent de son niveau et dont il assurera la mise en œuvre. La plus-value du CIC Beauvau réside dans la qualité du dialogue interministériel entre le niveau de la conduite opérationnelle et celui de la décision politique. Pour être à même de décider ou de proposer des options au niveau politique, le CIC Décision s'appuie sur une image en temps réel du développement de la crise et des ressources disponibles pour y faire face. La responsabilité en incombe au CIC Situation.

- Tout en intégrant des représentants de tous les centres opérationnels ministériels et du ministère de l'intérieur concernés par la crise, le CIC Situation, dirigé par un représentant du ministre de l'intérieur, est articulé en sections fonctionnelles. La section opérations et la section anticipation sont génériques à tous les types de crise, tandis que des sections supplémentaires peuvent être armées en fonction du type de crise : section renseignement, section logistique etc.

- Quant au CIC Communication, sous l'autorité du directeur de la communication du ministère de l'intérieur et en étroite liaison avec le Service d'information du gouvernement (SIG), il élabore la stratégie de communication de crise qui sera validée par le CIC Décision, rédige et transmet les éléments de langage, assure les contacts avec la presse et la veille des principaux médias. Le CIC

Communication accueille pour cela en son sein des représentants de tous les services de communication des ministères impliqués dans la gestion de la crise.

Le ministère de l'intérieur est également en capacité à partir du CIC Beauvau de promouvoir des échanges plus fréquents entre les centres nationaux de gestion de crise de ces pays, qui pourront constituer un véritable réseau de veille et d'alerte mutuelle. Des échanges d'observateurs lors des exercices majeurs visent à construire ou consolider la connaissance mutuelle et la confiance entre les parties.

Des exercices réguliers

En construction depuis février 2009, les options retenues pour son articulation et sa conception intérieure ont pu être validées par des exercices majeurs successifs conduits depuis 2008, METROPIRATE 08 (décembre 2008), Paris-Lyon-Marseille (décembre 2008), PANDEMIE 09 (mars 2009), SAUVEGARDEX 09 (juin 2009) et SECNUC 09. Durant le passage en phase 4, puis en 5A dans le cadre de la pandémie de grippe A (H1N1), le ministère de l'intérieur a piloté la réponse opérationnelle du gouvernement. Les exercices majeurs de l'année 2010 ont utilisé l'infrastructure du CIC, permettant encore d'améliorer l'outil.

Pour en savoir plus :

- *Livre blanc sur la défense et la sécurité nationale*, pp 191-193.

- Décret n° 2010-973 du 27 août 2010 relatif à l'organisation de l'administration centrale du ministère de l'intérieur et de la décentralisation.

- Arrêté du 27 août 2010 modifiant l'arrêté du 22 avril 2005 modifié portant organisation et attributions de la Direction de la sécurité civile.



Du 19 au 21 octobre, Peshawar, Inde

Second international disaster management conference (IDMC - 2010)

Pour plus d'informations :

<http://www.idmc.pk>

21 octobre 2010, Gayant expo Douai

4^e assises nationales sur les risques technologiques

Pour plus d'informations :

<http://www.assises-risques.com/>

22 octobre 2010, Paris

Colloque « Les menaces météorologiques : inondations, un enjeu socio-économique majeur de notre siècle »

Pour plus d'informations :

<http://www.smf.asso.fr/fim10.html>

9 novembre 2010, Le Kremlin-Bicêtre

Les rencontres du Réseau Risque : "Caractéristiques et objectifs du Plan Communal de Sauvegarde et du Document d'Information sur les Risques Majeurs"

Pour plus d'informations :

<http://www.reseau-risques.net/welcome.do>

22 novembre 2010, Grenoble

Colloque international « Résilience organisationnelle et industrielle. Défis sociaux et techniques pour faire face aux risques et incertitudes »

Pour plus d'informations :

http://www.msh-alpes.fr/documents/EJC_Resilience_organisationnelle_flyer.pdf

Du 24 au 26 novembre 2010, Florence, Italie.

Conférence Internationale sur les risques en montagne

Pour plus d'informations :

http://www.coe.int/t/dg4/majorhazards/activites/2010/Florence_MountainRisksConference_24-26nov2010.pdf

25 novembre 2010, Paris

Colloque : Mondialisation, virtualisation, externalisation. L'entreprise a-t-elle encore la maîtrise de sa sécurité ?

Pour plus d'informations :

<https://www.cdse.fr/spip.php?article566>

25 novembre 2010, Londres

Olympic and Paralympic Safety and Security - 2010

Pour plus d'informations :

<http://www.rusi.org/events/>

Du 2 au 3 décembre 2010, ENSNP de Blois

Journées d'étude inter-ZA (Zone Atelier Loire-Zone Atelier Bassin du Rhône), "Risque d'inondation, vulnérabilité et résilience. Regards croisés Loire Rhône"

Pour plus d'informations :

<http://www.za.univ-nantes.fr/zal/spip.php?article263>

Cette lettre d'information est disponible après inscription à l'adresse : lirec@inhesj.fr



LES GRANDS PROGRAMMES DE FORMATION

Les formations à la gestion de crise de type NRBCe à destination du ministère de l'Intérieur

Depuis janvier 2007, le ministère de l'Intérieur a confié à l'INHESJ la formation du corps préfectoral et des corps de direction des forces de sécurité à la gestion de crise de type NRBCe. Les sessions ont lieu mensuellement et se déroulent sur deux jours.



Pour plus de renseignements : Louis BARAT
louis.barat@inhesj.fr – Tél. : 01.76.64.89.85



Les formations à la gestion de crise à destination de l'Éducation nationale

L'INHESJ a également été chargé en 2009 par le ministère de l'Éducation nationale, d'assurer une formation relative à la sécurisation des établissements scolaires les plus exposés aux risques de violence.

Sensibilisation à la gestion de crise des élèves de l'ENA et de l'INET (CNFPT)

L'INHESJ assure la formation de sensibilisation à la gestion de crise des promotions entrantes de l'École Nationale d'Administration et de l'Institut National des Etudes Territoriales. Il intervient également au profit du CNFPT pour des formations spécialisées.

Des formations à destination des entreprises : Maîtrisez la crise

Pour prendre en compte la spécificité des crises touchant les entreprises et répondre à leurs besoins, l'INHESJ est associé à des acteurs privés pour proposer la réalisation d'exercices adaptés à l'environnement et aux spécificités de l'entreprise. Ces mises en situation sont créées avec des scénarios et une pédagogie développés à l'usage exclusif de l'utilisateur.

Pour plus de renseignements : Carole DAUTUN
carole.dautun@inhesj.fr – Tél. : 01.76.64.89.81





LETTRE D'INFORMATION SUR LES RISQUES ET CRISES

LIREC



INSTITUT NATIONAL DES HAUTES ÉTUDES DE LA SÉCURITÉ ET DE LA JUSTICE
Département Risques et Crises

Ecole Militaire - 1 place Joffre - Case 39 - 75700 PARIS 07 SP
Tél. : 01 76 64 89 00 - Fax : 01 76 64 89 31 - lirec@inhesj.fr
www.inhesj.fr